

SOUDAN

Le Conseil de sécurité doit mettre fin aux livraisons d'armes au Soudan et à la milice Janjawid

Index AI : AFR 54/074/2004

ÉFAI

Vendredi 2 juillet 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Le Conseil de sécurité des Nations unies doit mettre fin aux livraisons d'armes utilisées pour commettre des violations massives des droits humains au Darfour », a déclaré Amnesty International ce 2 juillet 2004, à l'occasion de la diffusion d'un rapport montrant grâce à des images satellites qu'il y a eu destruction de villages à grande échelle au cours de l'année dernière.

« Le projet de résolution proposé tardivement par les États-Unis à l'approbation du Conseil de sécurité qui demande au gouvernement soudanais de remplir immédiatement tous les engagements qu'il a pris publiquement d'arrêter ses attaques militaires au Darfour et de protéger les civils est bienvenu », a ajouté Amnesty International.

« Mais l'embargo sur les armes qui aux termes de la résolution ne concerne que la milice Janjawid n'est pas suffisant. Il y a des preuves suffisantes qui montrent que cette milice est financée, armée et soutenue par le gouvernement soudanais. Aussi, toute résolution du Conseil de sécurité exigeant la suspension des livraisons d'armes utilisées pour commettre des atteintes aux droits humains doit s'appliquer non seulement aux milices, mais aussi au gouvernement soudanais. Cette suspension doit avoir effet immédiat et être maintenue jusqu'à ce que le respect des droits humains soit assuré. »

Les images satellite d'une petite zone de l'ouest du Darfour prises en mars 2003 et en mai 2004 apportent la preuve d'une campagne de destruction systématique des villages par les Janjawid. Elles montrent qu'entre mars 2003 et mai 2004, au moins 155 villages - soit 44 p. cent des villages figurant sur les images satellites de cette zone - ont été incendiés.

Durant les quinze derniers mois, Amnesty International a rencontré des centaines de victimes qui ont fui cette zone. Leurs témoignages sur les meurtres, les destructions, les viols et la fuite de la population concordent avec les données brutes issues des images satellites.

« C'était tôt le matin, les gens dormaient. Quelques 400 hommes armés ont encerclé le village avec des fusils et des véhicules. Ils portaient des uniformes militaires, les mêmes que ceux de l'armée. Plus tard, un avion est arrivé pour vérifier si l'opération avait réussi. Au moins 82 personnes ont été tuées au cours de la première attaque. Certaines ont été abattues par balles, tandis que d'autres, notamment des enfants et des personnes âgées, ont été brûlées vives dans leur maison », a indiqué aux délégués Amnesty International un villageois témoignant d'une attaque contre le village de Murli, près d'El Geneina, en août 2003.

Ceux qui ont fui disent que des soldats soudanais accompagnaient les Janjawid qui ont détruit leur village. Les Janjawid opéreraient à partir d'anciens camps militaires. Des avions et des hélicoptères de l'armée soudanaise ont bombardé aveuglement et délibérément des civils et ont semble-t-il réalisé parfois des reconnaissances avant et après les attaques. Des membres des Janjawid auraient affirmé à des victimes qu'ils agissaient sur ordre du gouvernement.

Un réfugié de Jafal rencontré au Tchad en novembre 2003 a rapporté que les Janjawid lui avaient dit : « Vous êtes des opposants au régime, nous devons vous écraser. Alors toute la région du Darfour sera entre nos mains. Le gouvernement est de notre côté. L'avion du gouvernement est avec nous, il nous donne des munitions et de la nourriture. »

Au cours de l'année dernière, la plupart des Janjawid ont été intégrés au sein des Forces de défense populaire (forces paramilitaires créées par le gouvernement soudanais qui ont combattu aux côtés de ses troupes dans le sud). Les personnes déplacées disent que la plupart des Janjawid qui participaient aux attaques portaient l'uniforme de l'armée.

Le Conseil de sécurité des Nations unies doit adopter une résolution qui :

- ordonne un embargo immédiat sur les livraisons d'armes et de matériel militaire utilisés par les Janjawid et par les forces gouvernementales pour commettre des violations des droits humains au Darfour ; la résolution doit inclure un mécanisme de contrôle approfondi qui entre autres pourra enquêter sur d'éventuelles violations de l'embargo sur les armes et qui rendra régulièrement compte des résultats de son activité ;

- décide de déployer une mission d'observation de la situation des droits humains dont le personnel soit suffisant et

correctement formé avec un mandat clair pour enquêter sur les atteintes aux droits humains en cours au Darfour et sur la protection des civils, en particulier dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ; elle devra rendre compte publiquement de ses conclusions et de ses recommandations ;

- crée une commission internationale d'enquête pour examiner les éléments à l'appui des allégations de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres atteintes au droit international humanitaire ainsi que sur les allégations de génocide ; cette commission devra rendre compte publiquement de ses conclusions et de ses recommandations.

« Depuis 1994, l'Union européenne impose un embargo sur les livraisons d'armes, de munitions et d'équipement militaire au Soudan. En janvier 2004, le Conseil de l'Union européenne a décidé de maintenir cet embargo au vu de la prolongation de la guerre civile dans ce pays. Les Nations unies doivent imposer un embargo sur les livraisons d'armes au gouvernement soudanais et à sa milice alliée, les Janjawid, jusqu'à ce que le respect complet des droits humains soit assuré », a conclu Amnesty International lors de la publication de son rapport montrant grâce à des images satellites qu'il y a eu destruction de villages au Darfour au cours de l'année dernière. ●

Vous pouvez voir les images satellites qui montrent la destruction de villages au Darfour sur le site Internet d'Amnesty International en consultant le document [Soudan \(Darfour\). La destruction des villages met la population à la merci des tueurs](#) (index AI : AFR 54/072/2004).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>